

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance régulière du conseil municipal de Saint-Athanase, tenue au lieu ordinaire des séances ce deuxième jour de février 2015, à vingt heures à laquelle sont présents Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Messieurs Jocelyn Bernier, Gaston Chenard et Pierre Després, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre. De même qu'en présence de la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Francine Morin.

Absent : Monsieur Dave Landry, ne peut assister à la présente rencontre.

OUVERTURE

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et à la population présente et procède à la prière.

2015-02-19 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Madame Chantale Alain et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que lu, avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

2015-02-20 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et résolu d'accepter le procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2015 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

2015-02-21 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Madame Andrée Lebel et résolu d'accepter les comptes du mois de janvier 2015 totalisant une somme de vingt-et-un mille deux cent trente-cinq dollars et trente-deux sous (21 235,32 \$), pour la Municipalité, de mille cinq cent dix-huit dollars et quatre-vingt-huit sous (1 518,88 \$) pour le Centre de loisirs, tel que le tout plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet lors de la séance tenante.

QUE le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Athanase.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, directrice-générale & secrétaire-trésorière certifie par les présentes que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal de Saint-Athanase.

Donné à Saint-Athanase, ce 2 février 2015

Francine Morin, D.g. et Sec. Très.

CORRESPONDANCE

- Madame Francine Morin, fait la lecture d'une lettre reçue du regroupement Acti-Familles par laquelle Madame Lina Labrecque au nom du conseil d'administration remercie la Municipalité pour son soutien financier pour l'année 2015.

Madame Labrecque avise les membres du conseil que 2 postes sont vacants au sein du conseil d'administration du regroupement Acti-Familles et qu'une personne de notre milieu y serait la bienvenue.

CORRESPONDANCE DU MAIRE

Aucune correspondance reçue.

2015-02-22 APPUI À LA CORPORATION SENTIER RIVIÈRE-DU-LOUP/TÉMISCOUATA – RÉTABLISSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE

ATTENDU QUE le pacte fiscal signé le 5 novembre 2014 par le gouvernement provincial aura des répercussions importantes sur la piste cyclable Le Petit-Témis et celle de l'Estuaire mais aussi sur l'ensemble du Réseau de la Route Verte au Québec comprenant 5 358 km;

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Bernier, appuyé par Monsieur Gaston Chenard et unanimement résolu que la Municipalité de Saint-Athanase appuie la Corporation Sentier Rivière-du-Loup/Témiscouata dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec pour que soit rétabli le programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte.

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à Messieurs Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Robert Poëti, ministre des Transports, Jean D'Amour, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Yves Bolduc, ministre de l'Éducation, Mesdames, Dominique Vien, ministre du Tourisme et Martine Desbiens, contrôleure, Corporation Sentier Rivière-du-Loup/Témiscouata.

2015-02-23 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015
SERVICE INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Després

APPUYÉ PAR Madame Chantale Alain

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Athanase, renouvelle l'entente avec Ville Pohénégamook, relativement à la protection incendie, et accepte les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2015 pour le service de protection incendie de notre municipalité par la Ville de Pohénégamook.

Les prévisions budgétaires pour la protection incendie se lisent comme suit :

MUNICIPALITÉ	RÔLE 2015	FACT. COMP.	RÉSULTAT
Saint- Athanase	19 550 200	1.02	19 941 204
Pohénégamook	185 784 700	1.01	187 642 547
RATIO			10,6272%
DÉPENSES PRÉVUES 2015			193 558,00 \$
PRÉVISIONS QUOTE-PART ST-ATHANASE-2015			20 569,80 \$

2015-02-24 DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX DE
VOIRIE MUNICIPALE

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Monsieur Pierre Després et unanimement résolu de demander à Monsieur Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup-Témiscouata une subvention de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) dans le cadre du programme de voirie. La Municipalité de Saint-Athanase désire réparer les courbes sur la Route de Picard entre le chemin de l'Église et le Chemin des Érables. Les travaux prévus sont : creusage de fossés, changer des traverses de chemin et du rechargement en gravier sur une longueur d'environ 1 kilomètre.

2015-02-25 COMMANDITE POUR LE BINGO DE L'ÉCOLE

Il est proposé Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier. et unanimement résolu d'accorder un montant de cent dollars (100 \$) au Comité d'école Des-Verts-Sommets dans le cadre du bingo annuel organisé pour offrir diverses activités éducatives et récréatives aux enfants. Il est également résolu de prêter gratuitement le Centre des Loisirs, pour cette occasion ce qui évitera le transport des chaises et des tables. (Selon la politique établie) Le bingo se tiendra le 1^{er} mars 2015 à 19 h.

2015-02-26 ADOPTION DU BUDGET DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF ROULAMI INC.

CONSIDÉRANT l'obligation pour le transport adapté et collectif Roulami Inc. de déposer les prévisions budgétaires pour la gestion de transport adapté et collectif;

CONSIDÉRANT l'étude du dossier par les élus;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent adopter le budget 2015 du transport adapté et collectif Roulami Inc. par voie de résolution;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Madame Andrée Lebel, appuyé par Madame Chantale Alain et résolu;

D'approuver les prévisions budgétaires 2015 du transport adapté et collectif Roulami Inc.

Dépenses : 370 837 \$ Revenus : 370 837 \$

Bénéfice net (perte nette) : Ø

2015-02-27 ADHÉSION AU SERVICE DU TRANSPORT EXISTANT

Il est proposé par Monsieur Gaston Chenard, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier. et résolu que la Municipalité de Saint-Athanase, adhère au service de transport adapté existant pour l'année 2015.

2015-02-28 MRC MANDATAIRE POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ

Il est proposé par Monsieur Pierre Després, appuyé par Madame Andrée Lebel et résolu que ce conseil approuve que la MRC de Témiscouata agisse comme mandataire à titre de porte-parole inter-municipal et gouvernemental pour l'année 2015 pour le transport adapté et collectif Roulami Inc.

2015-02-29 ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu d'adhérer comme membre corporatif au montant de cinquante dollars (50 \$) pour l'année 2015 à Action Chômage Kamouraska Inc.

2015-02-30 FORMATION EN SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par Madame Chantale Alain, appuyé par Monsieur Jocelyn Bernier et unanimement résolu que Madame Linda Morin participe à une formation en Sécurité civile qui aura lieu le vendredi 27 février à l'Auberge Villa des Frontières de Pohénégamook. Le coût de l'inscription est de 334 \$, taxes incluses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil.

Le sujet suivant est abordé lors de la période de questions :

- Le nom du fournisseur du produit d'érable granulé dans les commerces de Pohénégamook.

CLÔTURE

A 20 H 34 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la session close et lève l'assemblée.

.....
M. André St-Pierre, maire

.....
Mme Francine Morin, G.M.A.
Directrice générale & secrétaire trésorière

Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.